



## De la promenade Dominion à la rue Médéric Val Thérèse - Amélioration d'un cours d'eau

La Ville du Grand Sudbury exécutera des **travaux d'amélioration d'un cours d'eau à Val Thérèse entre la promenade Dominion et la rue Médéric.**

**Les travaux de construction seront exécutés par l'entrepreneur de la Ville, Garson Pipe Contractors Ltd., du 9 février jusqu'au mois de juillet 2022.**

Pour assurer la sécurité des piétons et des résidents du quartier, ces travaux nécessiteront la fermeture complète du sentier pédestre entre la **promenade Dominion et la rue Jeanne d'Arc** du **21 février au 30 juin 2022**.

**Les travaux auront lieu du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.**

La dernière couche d'asphalte sera installée à **l'été de 2022**.

Veuillez noter que ces dates pourraient changer.

### Voici les détails des travaux :

- Modification du tracé du cours d'eau et nivellement le terrain**
- Fermeture du sentier pédestre pour la durée des travaux**
- Amélioration des égouts pluviaux**
- Restauration**

Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact sur les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience alors que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs assureront la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

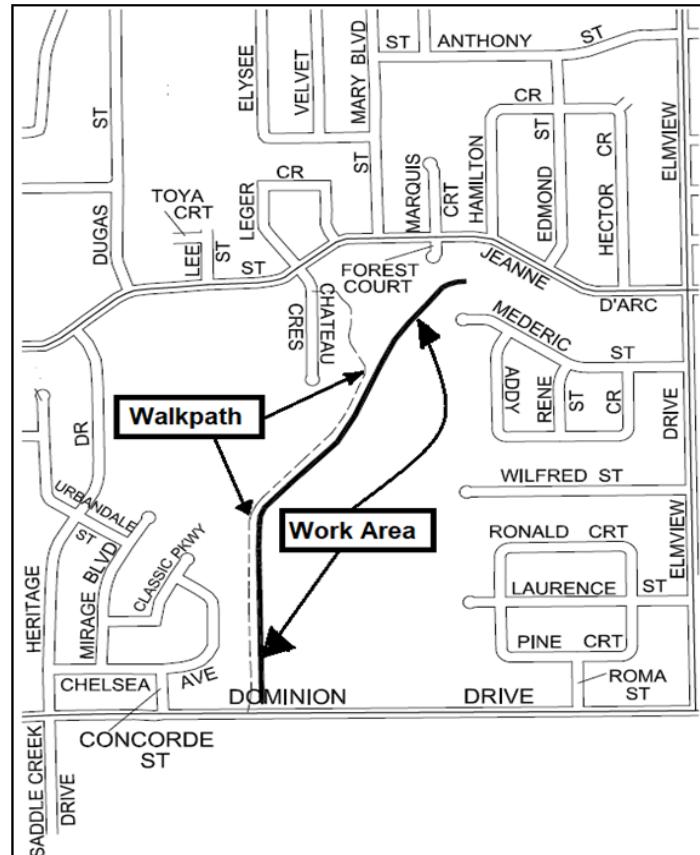
**Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux à :**

#### **Inspecteur des travaux sur le chantier :**

Stephan Belanger  
705 674-4455, poste 2903  
[Stephan.Belanger@grandsudbury.ca](mailto:Stephan.Belanger@grandsudbury.ca)

#### **Gestionnaire du projet :**

Kevin Reynish  
705 674-4455, poste 3613  
[Kevin.Reynish@grandsudbury.ca](mailto:Kevin.Reynish@grandsudbury.ca)



	<p><b>Avant le début des travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.</li> <li>Les propriétaires devraient rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux des descentes de toit ou des pompes de puisard qui se déversent dans le fossé avant.</li> <li><b>La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.</b></li> </ul>
	<p><b>Circulation</b></p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur et assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Il pourrait y avoir des retards et une augmentation de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes.</p> <p>Par moment, les travaux pourraient nécessiter la réduction de la <b>promenade Dominion</b> à une voie.</p>
	<p><b>Accès à la route et au trottoir</b></p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice ou l'inspecteur des travaux ou avec la ou le gestionnaire du projet de la Ville indiqué sur cet avis.</p>
	<p><b>Services d'urgence et transport en commun</b></p> <p>Les véhicules des services de police, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps. Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le <a href="http://www.grandsudbury.ca/gova">www.grandsudbury.ca/gova</a> pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher les autobus scolaires, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement aux itinéraires.</p>



## **Avant le début des travaux**

- Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs.
  - Les propriétaires devraient rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux des descentes de toit ou des pompes de puisard qui se déversent dans le fossé avant.
  - **La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.**



Circulation

Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur et assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Il pourrait y avoir des retards et une augmentation de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes.

Par moment, les travaux pourraient nécessiter la réduction de la **promenade Dominion** à une voie.



## **Accès à la route et au trottoir**

L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice ou l'inspecteur des travaux ou avec la ou le gestionnaire du projet de la Ville indiqué sur cet avis.



## **Services d'urgence et transport en commun**

Les véhicules des services de police, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps. Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le [www.grandsudbury.ca/gova/](http://www.grandsudbury.ca/gova/) pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher les autobus scolaires, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement aux itinéraires.

